



DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS FO, CGT ET CFDT AU CTL DU 21 NOVEMBRE 2019.

Madame La Présidente,

Les agents des Finances Publiques sont particulièrement en colère au regard du contexte Général de l'évolution de la DGFIP.

Les dernières journées de grève nationale du 16 septembre et du 14 novembre à l'appel de l'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO-DGFIP, CFDT Finances Publiques et CFTC Finances Publiques ont été particulièrement suivies. 36 % de grévistes pour l'ensemble de la DGFIP le 16 septembre et un peu plus de 21% le 14 novembre !

Pour autant cela ne veut pas dire que les agents non grévistes approuvent les plans du Ministre, contrairement à ce que ce dernier se plaît à déclarer. Nombre d'agents soutenant le mouvement n'ont pu participer à ces journées de grève pour diverses raisons.

Dans notre département, les agents ont eu l'occasion de s'exprimer par l'intermédiaire d'une votation. Le résultat est sans appel, sur les 440 bulletins exprimés, 95,45 % des agents demandent l'abandon du projet de géographie revisitée. Si les mots ont encore un sens, si le mot concertation est autre chose qu'un élément de langage creux. Alors vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Partout, le message est donné : les agents des finances publiques ne veulent pas de ce projet !

CONCERTATION PIÈGE A CONS !

Gérald Darmanin a annoncé que la concertation serait un peu plus longue. Personne n'est dupe : son objectif demeure bel et bien d'aller « au bout » de sa réforme. Le mécontentement profond des élus locaux face à l'éradication des services publics sur leurs territoires ne serait-il pas lié à cette « rallonge » qui arrive fort opportunément dans la campagne des municipales ?

Pour nous, cela ne fait aucun doute. Cela dit, cette « annonce » traduit également un malaise et un questionnement des pouvoirs publics qu'il faut analyser comme un premier frémissement. On peut ajouter à cela le message sur Ulysse en date du 18 septembre qui informe de la suspension du dispositif des agences comptables.

Au-delà de l'incohérence globale de l'ensemble des projets néfastes pour la Fonction Publique et la DGFIP, la mobilisation forte et continue des agents a aussi permis ces reculs.

Parmi les nombreux sujets d'actualité qui fâchent, ceux de la mise en route de la loi de transformation de la Fonction Publique et notamment la révision de l'attribution des



compétences des CAP à l'heure où les nouvelles règles de gestion à la DGFIP se généralisent et où les agents vont supporter des changements d'affectation subis.

Le Ministre doit comprendre que, ni les citoyens, ni les élus locaux et encore moins les agents des Finances Publiques ne veulent de sa réforme destructrice pour la DGFIP et le Service public. Il doit sans délai l'annuler, au risque d'une mobilisation amplifiée dans les semaines à venir.

Les agents ont bien conscience qu'ils sont TOUS concernés par ce projet de démantèlement de la DGFIP

Ils refusent la disparition de leur service, de leur résidence mais également du Service public.

Les usagers aussi se mobilisent et disent non à la mise en place du « nouveau réseau de proximité » comme en témoignent les pétitions signées par ceux-ci devant les sites en action. Ils disent **NON** à toutes les fermetures des trésoreries, des services et des centres des Finances Publiques et exigent le maintien des tous les services de proximité et de pleine compétence avec des agents de la DGFIP.

Les élus locaux se mobilisent également, les délibérations allant à l'encontre de ce projet arrivent, nous recevons le soutien des élus, des présidents d'association. Ils souhaitent eux-aussi, conserver un service public de proximité, ce qui montre que cette communication mensongère du Ministre, de la Direction Générale et des Directions locales sur « l'accès facilité au service public » ne prend pas. Les élus locaux ne veulent pas d'un éclatement du métier de comptable des collectivités locales. Ils veulent des comptables qui gèrent les budgets mais se chargent également de les conseiller financièrement car en ayant cette double fonction ils sont les mieux placés pour le faire. Est-ce que le but final de l'éclatement du métier de comptable n'est pas de proposer très facilement dans un deuxième temps l'externalisation du service de conseiller aux décideurs locaux auprès du privé ? Nous vous rappelons que nous sommes contre la remise en cause de la séparation ordonnateur-comptable.

Revenons sur la communication !

Cela devrait vous interpeller un peu plus encore, et porter votre réflexion vers l'abandon pur et simple de ce projet. En effet, malgré tous les moyens de communication utilisés par M Darmanin : déclaration dans la presse, lettre aux agents ; ceux utilisés par notre DGFIP, M Fournel, qui s'adresse également aux agents ; ou bien les vôtres, au travers de vos différentes tournées de sites plus ou moins annoncées, vos rencontres avec les élus, eh bien, les différents publics concernés par ces annonces ne se laissent pas endormir par ces discours rassurants, pour entendre dire que tout se passera bien.

Réduction du nombre de fonctionnaires, destruction totale du réseau de la DGFIP, externalisation, rien de ce qui se profile n'est vraiment rassurant.



Nous voyons déjà depuis le vote de la loi de transformation de la fonction publique fleurir sur les sites spécialisés des annonces pour le recrutement de contractuels pour certaines missions, rien ne nous dit qu'à l'avenir au lieu d'embaucher lui-même ces contractuels, l'État ne transférera pas tout simplement ces missions à des entreprises privées.

D'ailleurs la DGFIP va encore subir 4800 suppressions d'emplois d'ici 2022. Des suppressions d'emplois qui affaibliront encore les services et accéléreront la destruction pure et simple de tout le réseau, des missions.

Quelle sera la déclinaison en local ?

Aucun service, aucun agent ne sera épargné par les conséquences d'un tel plan, directement ou indirectement.

L'ensemble des agents sera impacté, car cette réforme va toucher aussi bien les agents des sites absorbés que les agents des sites absorbants et à plus long terme, l'ensemble des effectifs de la DGFIP dans l'évolution de leur carrière et leur mobilité.

Prenons un seul exemple d'une mission qui a soi-disant longtemps été sanctuarisée : le contrôle fiscal. De sanctuaire la voilà muée en cimetière ! Les équipes stabilisées et efficaces seront déplacées de force et donc nécessairement renouvelées. Les résultats doivent être à ce point exceptionnels qu'il vous faille bousiller la mission ! Vous savez, ce n'est pas parce que 50 % des droits rappelés seulement sont recouverts qu'il faut escompter que le taux augmentera quand les résultats des CSP et CFE seront en chute libre !

Devons-nous vous rappeler que d'après les articles 121-3 du code Pénal et L4121-1 du Code du travail, en qualité d'employeur, la Direction est pénalement responsable du bien être physique, mental et matériel des agents du département ?

Fermer des services existants de pleine compétence pour les remplacer par des Maisons de Service au Public ou des Maisons France Service qui ne seront ni plus ni moins que du service « low-cost » rendu au public, qui accompagneront les contribuables vers la dématérialisation et serviront d'interface entre l'utilisateur et les centres des finances publiques restants.

La reconquête du territoire passe plutôt par la consolidation de l'existant et son développement !

Il y a donc deux catégories de contribuables : les plus aisés pouvant bénéficier d'un service public de proximité de pleine compétence avec l'ensemble des services à leur disposition et les autres qui auront les MFS et bénéficieront du service public « low-cost ».

Il y aura donc sur notre département la « classe affaire » et la « classe éco », quelle iniquité de traitement !

En effet, nous pouvons voir à travers ce projet que certaines choses peuvent paraître contradictoires avec les lignes directrices de la DGFIP qui sont extrêmement claires, et que chacun d'entre nous peut trouver sur Ulysse :



1/ « **Alléger les tâches pour faciliter le travail des agents** » : comment cela peut-il se faire en supprimant autant d'implantations ?

2/ « **Assurer la permanence d'un haut niveau d'expertise et de services** » : comment cela est-il possible en remplaçant des services pleinement compétents par des MFS ?

3/ « **Valoriser nos savoir-faire pour une plus grande valeur ajoutée** » : Comment est-ce possible en ne remplaçant pas les départs à la retraite, en supprimant ainsi cette passation de savoir, et en supprimant des missions ?

4/ « **Porter une attention particulière à chacun tout en veillant au bon fonctionnement collectif** » : Comment cela est-il possible en forçant les agents à se déplacer loin de chez eux. Est-ce là ce que vous appelez porter une attention particulière, en contribuant au mal-être de chacun ?

Et que dire du « **promouvoir un dialogue social plus stratégique tout en préservant toutes les garanties nécessaires pour les agents** » ! Il faudra une explication de texte approfondie de la part des hauts fonctionnaires qui ont délivré ce nouveau concept du dialogue social avec cette notion du « en même temps »...

Nous voyons bien que ce projet est une pure commande ministérielle qui ne correspond pas du tout à la réalité et aux attentes des agents, élus et usagers.

Les élus **FO, CGT et CFDT** ont une autre vision de la DGFIP : elle passe par la stabilisation du réseau, l'abandon des fermetures de services et des suppressions d'emplois, et par son renforcement aussi bien sur le plan humain qu'en matière de compétences.

Nous voulons une DGFIP avec de vraies ambitions, une DGFIP de proximité et technicienne dont les missions sont exercées par des agents titulaires (de la DGFIP).

Depuis des mois nous dénonçons et combattons le projet de « géographie revisitée », et nous sommes dans une parodie de concertation qui vise à enfumer les agents, les élus et les usagers.

Vous le savez, nous n'accompagnerons pas la destruction de la DGFIP, car il en va de l'avenir de nos services, de nos missions, de nos emplois, de nos conditions de travail, de notre vie, du service public et de NOTRE AVENIR.

Nous exigeons :

**LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DE TOUS LES SERVICES DE PLEINE
COMPÉTENCE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT AINSI QUE LE RETRAIT DU
PLAN DARMANIN.**

Laon, le 21 novembre 2019.